

## SOMMAIRE

Les écosystèmes forestiers procurent une multitude de ressources et remplissent diverses fonctions écologiques capitales. Au Québec, plus de 4 240 kilomètres carrés de forêts sont récoltés à chaque année, soit 1 % de la superficie des forêts commerciales. Toutefois, l'exploitation forestière intensive réalisée de façon non durable est une des principales activités anthropiques qui altèrent la biodiversité et l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers et dans certains cas, de façon irréversible. Plusieurs recherches ont démontré que les aires protégées ne suffisent pas à elles seules à la conservation de la biodiversité et de l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers, puisqu'elles ne représentent qu'une faible proportion des écosystèmes forestiers. Il est à noter qu'en 2007, seulement 4,79 % de la superficie du Québec était désignée aire protégée. En 2004, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise a établi différents constats sur la gestion des forêts, soulignant l'utilisation non durable de la ressource forestière au Québec. L'image de la gestion des forêts publiques québécoises et des compagnies forestières en fut ternie. Souhaitant peut-être restaurer leur image, plusieurs compagnies forestières se sont dotées ces dernières années d'une certification de leurs territoires forestiers.

En effet, la certification forestière est un outil qui permet, entre autres, d'obtenir la reconnaissance du public quant à la qualité de leur gestion forestière. Elle a ainsi l'objectif d'assurer un aménagement durable de la forêt en tenant compte des préoccupations sociales et de la rentabilité économique. Toutefois, les pratiques et objectifs d'aménagement peuvent varier de façon importante d'un plan d'aménagement forestier durable à l'autre, au sein d'un même programme de certification ou entre les programmes de certification. On peut se demander si les exigences des certifications forestières permettent effectivement d'assurer la pérennité des écosystèmes forestiers? Plusieurs groupes environnementaux tels que Nature Québec/UQCN, le Réseau Québécois des Groupes Écologistes (RQGE) et la Société pour la Nature et les Parcs (SNAP) affirment que la certification FSC (*Forest Stewardship Council*) serait la seule permettant d'assurer des performances environnementales minimales.

Cet essai se veut une réflexion sur l'apport des certifications forestières et des plans d'aménagement forestier durable (AFD) dans la préservation de l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers. L'aspect écologique à l'intérieur des plans a été principalement analysé dans le cadre de cet essai, puisque sans le maintien de l'intégrité des écosystèmes

forestiers, la rentabilité économique et les aspirations sociales ont peu de chance d'être maintenues à long terme. Les plans d'AFD de la région de la Mauricie ont été choisis comme objets de l'analyse, notamment puisque cette région, avec ses terres de tenures publiques, est représentative des régions forestières du Québec. L'analyse tente d'apporter des éléments de réponse à divers questionnements : est-ce que l'ensemble des interventions identifiées dans les plans permet le maintien de la biodiversité et de l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers de la Mauricie? Est-ce que la norme CSA est suffisamment précise pour que des plans d'AFD efficaces soient élaborés? Les différents éléments de réponse ont comme objectifs de proposer des améliorations et pistes de réflexion concernant la certification forestière et le maintien de la biodiversité et de l'intégrité écologique à l'intérieur des plans d'AFD.

Les résultats de l'analyse ont mis en évidence certaines lacunes et éléments à améliorer à l'intérieur de la norme de certification CSA et des plans. Ces lacunes sont attribuables à différentes causes, notamment au cadre de détermination des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles d'aménagement forestier durable des plans qui ne permet pas de prioriser les stratégies selon leur importance écologique. Elles sont également attribuables au manque de tests expérimentaux validant les concepts de conservation à l'échelle des interventions forestières. Il serait important que l'ensemble des éléments constituant l'approche par filtre brut soit considéré, que les interventions forestières imitent les perturbations naturelles, que les cibles d'aménagement se basent sur les paysages régionaux préindustriels ou peu perturbés. Toutefois, il faut mentionner qu'une bonne structure de départ a été mise en place au sein des comités de suivi et à l'intérieur des plans d'AFD. Dans l'optique d'une approche de gestion adaptative, ces éléments ne seront que bonifiés au cours du temps à mesure que les connaissances s'approfondiront.

En effet, la certification forestière CSA propose un cadre de gestion adaptative de l'aménagement forestier durable du territoire. De plus, l'intégration du public dans l'élaboration des plans d'AFD est une des particularités et obligations de cette certification, qui est en soit une nécessité dans le contexte de développement durable. Par contre, cette participation du public peut également venir entraver l'élaboration d'un plan d'AFD intégré au niveau du maintien de l'intégrité écologique, dans le sens où selon les intérêts des acteurs présents sur le territoire, les objectifs peuvent être davantage déterminés au niveau des

espèces ayant un intérêt économique et récréatif plutôt que sur l'ensemble des composantes et fonctions des écosystèmes sur le territoire certifié.

Certaines améliorations doivent être apportées à l'élaboration des plans d'AFD de la Mauricie, dont la création de partenariats locaux et régionaux. Par exemple, avec différents groupes de recherche comme le projet TRIADE, le parc national de la Mauricie, et entre les territoires forestiers délimités de la Mauricie. Ces partenariats pourraient être avantageux lors de la détermination d'indicateurs écologiques et de seuils d'intégrité écologique propres à la région. Ils permettraient, entre autres d'établir une base de comparaison commune de l'état de l'intégrité écologique des territoires de la Mauricie. Par ailleurs, un transfert technologique rendant accessible les résultats de recherches scientifiques devrait être mis en place pour faciliter la mise en pratique des nouvelles connaissances par les aménagistes des forêts. En ce sens, avec les propositions élaborées par le MRNF dans le Livre vert où les régions gèreraient davantage le territoire forestier sur leur territoire, il serait plus facile de regrouper les informations, de faire le suivi de la biodiversité et de l'intégrité écologique et d'élaborer des stratégies régionales de conservation de la biodiversité, et non pas seulement au niveau d'un territoire forestier ou provincial. Encore faut-il que les lois et règlements soient assez flexibles pour que des innovations en matière d'aménagement soient possibles.

Les connaissances actuelles sur la résilience des écosystèmes sont limitées et il n'est pas possible d'établir avec certitude des cibles d'aménagement qui garantiraient le maintien de l'intégrité écologique à long terme. De plus, les changements climatiques qui progressent auront assurément des impacts additionnels sur les écosystèmes forestiers. À l'heure actuelle, où les indicateurs doivent être déterminés rapidement vu la vitesse de dégradation et la perte d'habitats, ceux-ci devront être ajustés dans le futur lorsque le temps et les ressources monétaires permettront d'approfondir les fondements de ces indicateurs. Toutefois, ne devrait-on pas appliquer davantage le principe de précaution dans l'aménagement des forêts, compte tenu des connaissances restreintes sur les impacts réels des aménagements à long terme et sur la résilience des écosystèmes?